



ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

ANALYSE INTERDISCIPLINAIRE DU VIEILLISSEMENT

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

CODE : 98 62 01 U35 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANALYSE INTERDISCIPLINAIRE DU VIEILLISSEMENT

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de se situer, sur le plan de l'identité professionnelle, par rapport à ses rôles vis-à-vis des personnes âgées ;
- ◆ d'analyser les composantes de l'identité sociale des personnes âgées à l'aide de différents modèles d'analyse de disciplines diverses ;
- ◆ de questionner les pratiques quotidiennes des intervenants auprès des personnes âgées à la lumière des valeurs propres à l'éthique.

Pour prendre conscience des problématiques tant sociales qu'économiques de l'accompagnement des personnes âgées et des institutions, services et organismes qui y participent, et pour resituer la personnes âgée en tant que sujet au centre de ses interventions professionnelles.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités :

- ◆ mettre en œuvre une recherche scientifique à savoir :
 - organiser un ensemble d'observations en respectant des critères de validités scientifiques ;
 - mettre en évidence les problématiques conceptuelles, les problèmes à résoudre, les solutions à mettre en œuvre ;

- développer une méthodologie adéquate par rapport à un sujet traité ;
- pour identifier
- les principaux éléments internes et externes qui procèdent à la dynamique des institutions du secteur social ;
 - les types de problèmes que peuvent rencontrer les organisations du secteur social et d'émettre des pistes de résolution.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Diplôme de l'enseignement supérieur de type court, de type long ou universitaire à orientation sociale, pédagogique, économique, paramédical de plein exercice ou de promotion sociale.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Inventaire des situations gérontologiques	CT	B	30
Modèles d'analyse	CT	B	36
Réflexions éthiques	CT	B	30
2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

4. PROGRAMME

sur base d'une situation tirée de son expérience ou de sa pratique professionnelle,

4.1. Inventaire des situations gérontologiques

L'étudiant sera capable :

- ◆ de réaliser un inventaire de séquences significatives du vécu social des personnes âgées (à partir de situations professionnelles et de documents tirés de la littérature, d'interviews, de récits de vie, etc.) ;
- ◆ de dégager de ces séquences les composantes de l'identité sociale de la personne âgée.

4.2. Modèles d'analyse

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'appliquer des modèles d'analyse issus de différentes disciplines ;
- ◆ de repérer, au moyen de grilles proposées par différents auteurs, les phénomènes sociaux liés au vieillissement et ceux qui relèvent de la classe sociale d'appartenance ;
- ◆ d'analyser leur interaction ;
- ◆ de réaliser une comparaison des politiques globales vis-à-vis des personnes âgées dans différents pays ;
- ◆ d'énoncer la position des différentes familles politiques par rapport au vieillissement ;

- ◆ d'intégrer la problématique du vieillissement dans la réflexion globale sur la « citoyenneté » ;
- ◆ de repérer et analyser les effets « objectifs » du vieillissement de la population sur le système économique (consommation, loisirs, budget et sécurité sociale, etc...) ;
- ◆ de prendre en compte l'impact du vieillissement sur les évolutions en cours au niveau de la notion de travail, des rapports travail-bénévolat, travail-temps libre entre autres ;
- ◆ d'affiner les concepts du vieillissement du point de vue démographique, afin de dégager des repères pertinents pour les pratiques à promouvoir en gérontologie ;
- ◆ de situer les rôles, statuts, fonctions des personnes âgées dans leur dimension historique, culturelle, symbolique, en tenant compte de la diversité des cultures ;
- ◆ de situer le vieillissement comme étape du cycle de vie.

4.3. Réflexions éthiques

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser des situations particulières et de se poser la question du sens des interventions ;
- ◆ de dégager les valeurs qui sous-tendent les actions auprès des personnes âgées par une réflexion collective et puis personnelle sur les notions âge – dépendance – incapacité ;
- ◆ d'évaluer de manière critique l'importance donnée aux références médicales dans l'approche des situations vécues par les personnes âgées ;
- ◆ de développer des pratiques qui privilégient la position de la personne âgée en tant que sujet et qui réfutent l'équation « vieillissement = présomption d'incapacité ».

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

sur base d'une situation tirée de son expérience ou de sa pratique professionnelle,

- ◆ de mettre en évidence les paramètres de l'identité sociale d'une personne âgée ;
- ◆ de mener une analyse du vieillissement qui intègre des notions issues de différentes disciplines ;
- ◆ de dégager, dans un travail de synthèse, les points de rapprochement entre les éléments tirés de ces différentes disciplines ;
- ◆ de souligner les questionnements éthiques que soulèvent les interventions à envisager dans la situation considérée ;
- ◆ de maintenir comme prioritaire, à toutes les étapes du travail la place de la personne âgée en tant que sujet.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de l'approche interdisciplinaire,
- ◆ la rigueur de la démarche de synthèse,
- ◆ la qualité du questionnement éthique à tous les stades de l'analyse.

6. CHARGE(E) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.